



DÉCISION DU DIRECTEUR N° D12-023

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE L'ETABLISSEMENT

du 13/08 au 17/08/2012

Le soussigné,

Jean GUILLET, Directeur Général de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),

Ledit Établissement, créé par décret N°98-923 du 14 octobre 1998 modifié par décret N°2007-1326 du 10 septembre 2007, ayant son siège à Saint-Etienne, 2 Avenue Grüner.

Agissant en sa qualité de Directeur Général de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes, nommé à cette fonction par arrêté du Ministre d'Etat, Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat et du Secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme le 12 février 2010, et plus spécialement habilité aux fins des présentes en vertu de l'article 11 du décret susvisé,

Décide par la présente :

- Après information et consultation des Délégués du Personnel lors de la réunion du 18 juin 2012, de fermer l'établissement la semaine du 13/08 au 17/08/2012.
- D'assurer la continuité du service en matière de sécurité et sureté du patrimoine. Madame BAILLY-MAITRE et Madame BERTHE seront donc présentes dans les locaux de l'établissement sur cette période afin de maintenir la continuité de leur service. En cas de nécessité le Directeur Général restera joignable.

Fait à St Etienne, le 22 juin 2012

Le Directeur Général


Jean GUILLET